

Règlement du Marché de Noël du dimanche 30 novembre 2025

GAINNEVILLE – Salle du Grenier à Sel

Au profit du Téléthon

- Accueil des exposants à partir de 8h00.
- Se présenter à l'entrée principale de la salle pour enregistrer votre présence et connaître votre emplacement.
- Aucun matériel ne sera stocké en dehors de votre emplacement pour respecter les allées et les issues de secours.
- Les exposants pourront avancer leur voiture dans l'allée, derrière l'école. (accès par la rue Louis Aragon). **Toutes les voitures seront retirées de cette allée avant 10h00.**
- Interdiction de rouler sur les pelouses.
- Ouverture des portes aux visiteurs à 10h00.
- **Les exposants s'engagent à ne ranger leurs affaires qu'à partir de 16h30.**

Merci de transmettre : - une copie de votre carte d'identité ainsi que celle de ceux qui vous accompagneront

- votre chèque à l'ordre du CLG.
- ce règlement **complété et signé** (Gardez la partie haute de ce document).

Avant le 15 novembre,

A l'adresse : RIGAU, 58, rue de la Queue du Gril – 76700 GAINNEVILLE

.....

Objets vendus :

Nombre de tables de 1.80m à 5 € (3 maximum) :

À demander dès l'inscription :

- Nombre de grilles :
- Électricité : oui - non

Règlement : 5€ x =

NOM

Prénom

N° téléphone

Adresse mail

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »